

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LE
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2013-2014**

**Comité sénatorial permanent
des finances nationales**

DEUXIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

Décembre 2013

RAPPORT SUR LE *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE* *DES DÉPENSES (B) 2013-2014*

Introduction

Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014* a été déposé au Parlement le 7 novembre 2013. Il s'agit du deuxième budget supplémentaire de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014. Il contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les projets de loi de crédits à venir.

Dans le cadre de l'examen de ce budget supplémentaire des dépenses, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a rencontré des fonctionnaires de sept ministères.

Le 25 novembre 2013, le Comité a entendu des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, représenté par Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses; Marcia Santiago, directrice exécutive par intérim, Secteur de la gestion des dépenses; et Steve Tremblay, directeur de portefeuille.

Le 27 novembre 2013, le Comité a accueilli quatre ministères: Affaires indiennes du Nord Canadien était représenté par Michael Wernick, sous-ministre; et Susan MacGowan, dirigeante principale des finances. Le ministère de la Sécurité publique était pour sa part représenté Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle; Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Gestion des urgences et des opérations régionales; et Dave Neville, directeur principal, Programmes d'aide financière, Gestion des urgences et des opérations régionales.

Au cours de la même rencontre, Infrastructure Canada était représenté par Yazmine Laroche, sous-ministre déléguée, Transports, de l'infrastructure et des

collectivités; Su Dazé, sous-ministre adjointe, Services ministériels; et Natasha Rascanin, sous-ministre adjointe, Opérations des programmes.

Le ministère de la Défense nationale était représenté par Kevin Lindsey, sous-ministre adjoint, Finances et services du ministère; le Lieutenant-général Guy Thibault, vice-chef d'état-major de la Défense; et le Contre-amiral Patrick Finn, chef d'état-major, Groupe des matériels.

Finalement, le 3 décembre 2013, le Comité a reçu deux ministères : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Santé Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada était représenté par Brigitte Fortin, sous-ministre adjointe, Comptabilité, gestion bancaire et rémunération; et Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances. Les représentants de Santé Canada étaient Michel Roy, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits; et Jamie Tibbetts, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant des finances.

Aperçu du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013–2014*

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties entre les dépenses budgétaires et non budgétaires, qui se subdivisent en deux catégories : les crédits votés¹ et les dépenses législatives². Comme l'illustre le tableau 1, le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014* demande au Parlement d'approuver 5,4 milliard de dollars de crédits votés et présente des renseignements sur une augmentation de près de 5,5 millions de dollars des dépenses budgétaires législatives.

Tableau 1 – *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014* (en dollars)

	Budgétaire	Non budgétaire	Total
Crédits votés	5 414 820 583	1	5 414 820 584
Dépenses législatives	5 455 830	–	5 455 830
Total	5 420 276 413	1	5 420 276 414

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*, p. 1-4.

Étude du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*

Pendant leur examen en Comité, les sénateurs ont interrogé les fonctionnaires sur les raisons données par le gouvernement fédéral pour justifier les

¹ Les crédits votés sont parfois appelés dépenses votées.

² **Les dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers et les paiements aux sociétés d'État. Les dépenses **non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral. Les dépenses **votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits, tandis que les dépenses **législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

demandes d'autorisation de crédits votés et les modifications du niveau des crédits législatifs des ministères.

1. Secrétariat du Conseil du Trésor

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor ont expliqué que le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014* comprend 5,4 milliards de dollars en dépenses budgétaires votées et fait état des besoins de 62 ministères et organismes. Les principaux postes votés comprennent³ :

- Secrétariat du Conseil du Trésor : fonds pour répondre aux besoins de paiement en indemnités de départ accumulées (955,0 millions de dollars);
- Sécurité publique et Protection civile Canada : augmentation du financement du *Programme de contribution Accords d'aide financière en cas de catastrophe* (689,0 millions de dollars);
- Défense nationale Canada : fonds pour le Régime d'assurance-revenu militaire afin de financer le paiement du recours collectif *Manuge*⁴ (514,3 millions de dollars);
- Défense nationale Canada : augmentation du financement de la *Stratégie de défense Le Canada d'abord* (400,0 millions de dollars);
- Santé Canada : Fonds pour la santé des Premières nations et des Inuits (285,5 millions de dollars);
- Secrétariat du Conseil du Trésor : Fonds pour le report en avant du budget de fonctionnement (275,0 millions de dollars);
- Défense nationale Canada : Fonds pour les navires de patrouille extracôtier de l'arctique (164,7 millions de dollars);

³ Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014* comprend également treize postes horizontaux qui peuvent être consultés aux pages I-25 et I-26 : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/sups/b/20132014/seb-bsdb-fra.pdf>

⁴ Anciens Combattants Canada Manuge c. Sa Majesté La Reine : http://www.veterans.gc.ca/fra/ministere/classa_sisip

- Infrastructure Canada : Financement pour le Fonds de la taxe sur l'essence (132,4 millions de dollars); et
- Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada : Fonds pour répondre aux crises internationales majeures (120,0 millions de dollars).

En réponse aux questions des sénateurs sur une demande totale de 152,6 millions de dollars de VIA Rail inc, les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor ont expliqué qu'un montant de 97,9 millions de dollars serait utilisé afin de réaliser certaines dépenses en capital et que le solde de 54,7 millions de dollars serait destiné aux dépenses d'opération. Poursuivant leurs témoignages, les fonctionnaires ont ajouté qu'en ce qui concerne les dépenses en capital, les fonds demandés permettraient de réaliser des travaux liés à la réfection de ponts, aux systèmes de signalisation, à des contrats de matériel, à l'amélioration des rails, à la réparation de gares et à des projets de technologie de l'information.

Le Comité a cherché à obtenir plus de détails sur la portion de ces fonds qui seraient alloués aux communautés éloignées afin de permettre le maintien des services de Via Rail inc. dans ces communautés. Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor n'étaient pas en mesure de répondre à ces questions et se sont engagés à fournir ces renseignements au Comité dans les meilleurs délais.

Certains sénateurs ont également interrogé les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor à propos d'une demande de 120,0 millions de dollars du ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement, pour financer le *Fonds permettant de réagir rapidement en cas de crises et de désastres majeurs sur la scène internationale*. Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor ont expliqué au comité que cette demande de fonds n'était pas destinée à une crise particulière, mais que le montant demandé serait plutôt à la disposition du ministère afin de lui permettre de répondre rapidement en cas de crises internationales majeures tel que le récent typhon aux Philippines.

Ces sénateurs ont voulu savoir si le montant de 120,0 millions de dollars demandé servirait à renflouer un fonds existant au sein du ministère et le cas échéant, la valeur monétaire de ce fond. Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor n'étaient pas en mesure de répondre à ces questions et se sont engagés à fournir ces renseignements au Comité dans les meilleurs délais.

2. Sécurité publique Canada

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*, Le ministère de la Sécurité publique du Canada a demandé une augmentation nette de 688,9 millions de dollars du crédit relatif aux subventions et aux contributions. Ces fonds permettraient à Sécurité publique Canada de remplir les engagements du gouvernement fédéral auprès des provinces et des territoires dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

Répondant aux questions de sénateurs, les fonctionnaires ont expliqué au Comité que les Accords d'aide financière en cas de catastrophe constituent un programme de partage de coûts qui a pour objectif d'aider les provinces et les territoires à assumer les coûts exceptionnels liés aux catastrophes naturelles qu'ils ne pourraient raisonnablement pas payer seuls tel que présenté dans le tableau 2.

Tableau 2 – Formule de partage des coûts par habitant en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe

Dépenses provinciales/territoriales admissibles	Contribution du gouvernement du Canada
Première tranche : 1 \$ par habitant	Néant
Deuxième tranche : 2 \$ par habitant	50 %
Troisième tranche : 2 \$ par habitant	75 %
Le reste	90 %

Exemple : Dans une province dont la population serait de un million d'habitants et où le total des dépenses admissibles, résultant des efforts d'intervention et de rétablissement à la suite d'une catastrophe, serait chiffré à 10 millions de dollars, on procéderait au partage des dépenses admissibles en vertu des AAFCC selon les critères figurant dans le tableau ci-dessous.

Source : Sécurité Publique Canada : <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/rcvr-dsstrs/dsstr-fnncl-ssstnc-rrngmnts/index-fra.aspx#a03>

Poursuivant leurs témoignages, les fonctionnaires ont indiqué que 500 millions seraient utilisés pour fournir un paiement anticipé à l'Alberta afin de compenser les coûts de rétablissement liés aux inondations historiques survenues en juin 2013 dans le sud de la province. Le solde comprend un financement de 100 millions de dollars pour le Manitoba qui continue de se rétablir des inondations de 2011, 75 millions de dollars pour la Saskatchewan en lien avec les inondations de 2011 et 9 millions destinés aux inondations de 2012 au Nouveau-Brunswick.

Répondant aux questions de certains sénateurs, les fonctionnaires de Sécurité publique Canada ont expliqué que leur demande de financement comprend également une augmentation de 25 millions de dollars pour les coûts d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe, qui vise à permettre au ministère de respecter l'engagement du gouvernement d'apporter une aide financière à Lac-Mégantic pour l'aider à assumer les coûts d'intervention et de rétablissement engagés à la suite de l'explosion causée par le déraillement de train survenu au cours de l'été 2013.

Les fonctionnaires ont également expliqué que le financement supplémentaire, d'un maximum de 95 millions de dollars, en appui aux efforts de décontamination à Lac-Mégantic, annoncé par le premier ministre le 21 novembre 2013, fera partie d'un futur budget qui suivra l'entente présentement en négociation avec la province de Québec.

En réponse à une série de questions des sénateurs, les fonctionnaires ont informé le comité que les contributions fédérales liées aux événements du Lac-Mégantic, ne sont pas incluses dans ce budget principal des dépenses en raison des délais de production du document budgétaire.

Questionnés par des sénateurs, les fonctionnaires ont expliqué que Sécurité publique Canada demandait l'autorisation de transférer 25,1 millions de dollars à la Gendarmerie Royale du Canada dans le cadre du *Programme des services de police des Premières Nations*. Selon les fonctionnaires, ce programme permet la

prestation de services policiers professionnels, adaptés et efficaces dans 400 collectivités des Premières Nations et Inuits au Canada.

Certains sénateurs ont également interrogé les fonctionnaires de Sécurité publique Canada au sujet d'un transfert de 97 800 dollars au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Les fonctionnaires ont expliqué que ce financement serait destiné à l'Université Laval pour un projet intitulé « *Cartographie et analyse des réseaux extrémistes de droite au Canada* » suite à un protocole d'entente en appui au *Projet Kanishka* et financé par au moyen du *Programme de subventions Savoir*. Ils ont poursuivi en rappelant au Comité qu'un financement de 10 millions de dollars sur 5 ans est prévu pour le *Projet Kanishka* qui fait partie de la réponse du gouvernement à la *Tragédie d'Air India*.

3. Défense nationale Canada

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*, Le ministère de la Défense nationale a demandé une augmentation nette de 693,7 millions de dollars. Ce montant se compose de 1,1 milliard de dollars de nouvelles demandes de financement atténué principalement par la réallocation interne de montants déjà approuvé par le Parlement à d'autres fins, à savoir, 203,1 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement et de 164,7 millions de dollars au titre des dépenses en capital.

Les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont précisé que leur ministère demande 514,3 millions de dollars afin de financer la mise en œuvre du règlement approuvé par la Cour fédérale dans le cadre du recours collectif *Manuge*, concernant les indemnisations en vertu de la *Loi sur les pensions* incluses dans le *Régime d'assurance-revenu militaire des Forces canadiennes*. Interrogés par les sénateurs, les fonctionnaires de la Défense nationale ont précisé qu'un montant d'un milliard de dollars avait été autorisé par le Parlement en 2012-2013 pour le règlement du recours collectif *Manuge*. Puisqu'environ 490,0 millions de dollars avaient été dépensés en 2012-2013 à cet effet, un solde de 506,0 millions de dollars

avait été remis dans le fond consolidé à la fin de l'exercice financier 2012-2013. Selon les fonctionnaires, la demande actuelle de 514,3 millions de dollars devrait répondre à l'ensemble des obligations du gouvernement concernant le recours collectif *Manuge*. Les sénateurs ont voulu s'assurer que les paiements d'indemnités aux vétérans ne seraient pas ralentis par l'obligation de préparer des documents administratifs. Les fonctionnaires ont répondu qu'à leur connaissance, l'ensemble des documents nécessaires aux paiements d'indemnité ont été complétés. À la demande du Comité, dans l'éventualité où certains documents resteraient à être produits, les fonctionnaires en aviseraient le Comité.

Ils ont poursuivi leur témoignage en expliquant que le ministère de la Défense nationale demande 400 millions de dollars afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'investissement en soutien à la *Stratégie de défense Le Canada d'abord*. Les fonctionnaires du SCT ont affirmé que le montant demandé servirait à améliorer l'état de préparation des forces armées, en particulier la formation des troupes et l'achat d'équipement, tels que les hélicoptères Chinook et les aéronefs Hercules.

Questionnés plus spécifiquement par des sénateurs sur l'allocation prévue des fonds, les fonctionnaires ont expliqué que 43,3 millions de dollars serviraient à financer le mémoire d'entente pour l'achat d'avions de chasse, 189,0 millions de dollars pour le *Programme de disponibilité opérationnelle de la force maritime*, 15,0 millions pour le *Programme de disponibilité opérationnelle de l'armée de terre*, 81,7 millions pour le *Programme de disponibilité opérationnelle de la force aérospatiale*; 30,6 millions de dollars pour le *Programme de disponibilité opérationnelle commune et interarmées*, 15,0 millions de dollars pour financer la formation dans l'Arctique et 25,6 millions de dollars pour *l'Unité interarmées de soutien du personnel*.

Les sénateurs ont posé une série de questions au sujet de la demande de 164,7 millions de dollars afin de financer les étapes de définition et de mise en œuvre des projets d'infrastructure du projet de navires de patrouille extracôtiers de

l'Arctique. Selon les fonctionnaires, l'étape de la définition comprend la conception et l'ingénierie de la production des navires. L'étape de la mise en œuvre de l'infrastructure comprend pour sa part, les mises à niveau de la Base des Forces canadiennes Esquimalt et de la Base des Forces canadiennes Halifax, ainsi que l'établissement d'installations de mouillage et de ravitaillement des navires à Nanisivik au Nunavut.

Les fonctionnaires ont expliqué que les demandes de propositions concernant le Projet de navires de soutien interarmées, en 2007, ont démontré l'état de l'industrie de la construction navale de sorte que le ministère de la Défense nationale avait décidé d'arrêter temporairement le projet de navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique et La Garde côtière canadienne avait fait de même avec certains de ces projets navals. Par la suite, le gouvernement a décidé de rassembler les projets de construction navale sous une seule stratégie afin de permettre de rentabiliser l'investissement dans les chantiers de construction navals. Selon les fonctionnaires, la construction des navires est sur la bonne voie et devrait débuter en 2015 dans les chantiers de la société Irving d'Halifax.

Finalement, le Comité a demandé aux fonctionnaires des précisions concernant les fonds inutilisés du ministère de la Défense nationale du Canada qui s'élevaient à 1,4 milliard de dollars pour l'exercice financier 2012-13, ce qui représentait 6,6 % de son budget total de 21,4 milliards. Les fonctionnaires ont mentionné que la raison pour laquelle ces fonds sont restés inutilisés s'explique principalement par des délais souvent prévisibles dans les types de projets d'infrastructure d'envergure propres au ministère de la Défense nationale. Répondant aux questions de certains sénateurs, les fonctionnaires ont expliqué qu'à leurs avis, un horizon de planification de deux ans pour les prévisions budgétaires de leur ministère, sans représenter une panacée, procurerait certainement des avantages et offrirait plus de flexibilité eu égard à la planification budgétaire.

4 Affaires indiennes et du Nord canadien

Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont indiqué au Comité que les 597,2 millions de dollars demandés dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014* serviraient en grande partie, soit 472 millions de dollars, à financer le règlement de revendications particulières dans le cadre de l'initiative *La justice enfin*. Cette initiative établie en 2007 a été renouvelée pour une période de 2 ans dans le budget fédéral de 2013. La majeure partie de ces 472 millions de dollars, soit 452 millions de dollars, iraient dans le Fonds de règlement des revendications particulières pour 2013-2014 et les 20 millions de dollars restants seraient utilisés pour la mise en œuvre du plan d'action relatif aux revendications particulières ainsi que pour couvrir les frais reliés à la recherche juridique et au processus de négociation.

Les autres principales demandes d'Affaires indiennes et du Nord canadien dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014* sont les suivantes :

- 61,0 millions de dollars pour des règlements à l'amiable, ces fonds incluent 4 principaux cas où des règlements ont été négociés;
- 20,6 millions de dollars pour la réforme de l'aide au revenu instaurée cette année et visant à établir un système de gestion de cas et des programmes de formation, d'éducation et de développement des compétences des adultes bénéficiant de l'aide au revenu dans les réserves avec l'accent sur les 18-24 ans;
- 5,0 millions de dollars pour augmenter le nombre de bourses d'études postsecondaires versées aux élèves inuits et des Premières Nations dans le cadre du *Programme Inspire* (il est prévu qu'une deuxième tranche soit versée à ce programme l'an prochain si celui-ci réussit à récolter des contributions équivalentes de sources externes cette année);
- 2,6 millions de dollars pour la phase de préconstruction et la mobilisation de l'expédition du matériel afin de débiter les travaux de construction de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique en 2014.

En réponse à une série de questions concernant les règlements à l'amiable, les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien ont fait part au Comité que le processus entourant la négociation de ces revendications se déroulait bien et que beaucoup de progrès a été fait depuis la création d'un modèle de règlement à l'amiable en 2007. De plus, les fonctionnaires ont expliqué que le rythme des règlements allait en s'accélégrant et que d'importantes revendications avaient été conclues. Depuis 2007, un total de 383 revendications ont été réglées. Affaires indiennes et du Nord canadien est en négociation active entourant 175 revendications alors que d'autres revendications ont été rejetées puisqu'il n'y avait aucune obligation légale de la part du gouvernement fédéral à octroyer des dédommagements. Finalement, les fonctionnaires ont dit qu'ils ne s'attendaient pas à ce qu'un grand nombre de nouvelles revendications surgissent puisque les revendications historiques majeures ont été négociées sous des gouvernements précédents.

Les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien ont indiqué au Comité que le budget d'aide au revenu s'élevait à 865 millions pour l'exercice financier 2012-13 afin de soutenir un total de 90 000 individus dans les réserves sur une population totale de 500 000. Le système de gestion de cas proposé qui est basé sur un modèle tripartite, soit un partenariat entre les gouvernement fédéral, provinciaux ou territoriaux et une instance autochtone (le gouvernement d'une communauté ou un conseil régional) vise à évaluer chaque individu prestataire d'aide au revenu dans le but de déterminer l'offre de services appropriée et ensuite fournir ces services avec comme objectif de lui permettre de trouver et conserver un emploi.

Suite à une question du Comité, les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien ont indiqué que les quatre principaux règlements à l'amiable pour lesquels Affaires indiennes et du Nord canadien demande 61 millions de dollars sont les suivants :

- La Première Nation de Sawridge en Alberta – un différend sur les revenus d'intérêts sur les redevances pétrolières et gazières;

- La Première Nation d'Alexander en Alberta – la gestion de fonds en fiducie et les recettes s'y rattachant;
- Deux communautés dans le Nord de l'Ontario – lacunes dans les terres qui leur avait été promises et des inondations causées par un projet hydroélectrique il y a plusieurs années;
- Quinze plaignants du Québec avec lesquels un accord a été conclu dans le cadre d'un litige concernant les écoles de jour dans la province.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien ont mentionné que les 5 millions demandés pour le *Programme Inspire* ne font pas partie du vote 10b, subventions et contributions, mais sont plutôt sous un poste législatif puisque cette augmentation des fonds était dans la [Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures](#). Ces 5 millions de dollars sont donc inclus dans les 6,1 millions de dollars inscrits sous *postes législatifs* dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*.

5 Bureau de l'infrastructure du Canada

Le Bureau de l'Infrastructure du Canada demande 224,5 millions de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*. La majeure partie de ces fonds, soit 132,4 millions de dollars, irait au Fonds de la taxe sur l'essence en vue d'appuyer des projets d'infrastructure municipaux durables sur le plan de l'environnement et favorables à l'assainissement de l'air et de l'eau, ainsi qu'à une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Les fonctionnaires du Bureau de l'Infrastructure du Canada ont expliqué au Comité qu'un investissement de 70 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années a été annoncé dans le Plan d'action économique de 2013 pour investir dans les infrastructures fédérales, provinciales, territoriales, municipales et des Premières Nations au Canada et que la majeure partie de ces investissements, soit 53 milliards de dollars, est destinée au nouveau plan Chantiers Canada. Ce nouveau plan servira à

appuyer les infrastructures provinciales, territoriales et municipales au moyen des trois fonds suivants :

- Le Fonds d'améliorations des collectivités qui inclut le remboursement de la taxe sur les produits et services aux municipalités.
- Le Fonds de la taxe sur l'essence géré par le Bureau de l'Infrastructure du Canada qui est un transfert du gouvernement fédéral aux provinces. Ce Fonds prévoit 2 milliards de dollars par année pour les projets locaux dans les municipalités et serait indexé de 2 % par année, à partir de 2014.
- Le Fonds Chantiers Canada comprend deux volets : Infrastructures nationales et Infrastructures provinciales-territoriales.

Le Comité a été informé par les fonctionnaires que la priorité du Bureau de l'Infrastructure du Canada était de conclure les ententes reliées au nouveau Fonds de la taxe sur l'essence le plus rapidement possible dans le but d'assurer une transition entre le programme actuel et le nouveau. Pour ce faire, les fonctionnaires ont fait parvenir les ententes du nouveau Fonds de la taxe sur l'essence aux provinces le 5 novembre dernier.

En lien avec le Fonds de taxe sur l'essence, les fonctionnaires du Bureau de l'Infrastructure du Canada ont précisé que l'indexation de 2 % par année du Fonds correspondrait à une hausse du transfert provenant des taxes sur l'essence prélevées par le gouvernement fédéral au nom des municipalités et, non pas, à une hausse des taxes sur l'essence défrayées par les citoyens et fabricants. De plus, le Comité a appris que l'indexation de ce Fonds a été établie pour une période de 10 ans et que les versements aux municipalités sont bisannuels et se font par l'intermédiaire des provinces et territoires.

En réponse à des questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que leur Bureau allait continuer de travailler avec leurs partenaires afin de fournir les 6 milliards de dollars en financement existant dans le cadre des programmes actuels. Selon les fonctionnaires, ces fonds devraient s'écouler au cours de l'année

financière 2013-2014 et au-delà puisque les modalités de plusieurs programmes d'infrastructure s'échelonnent jusqu'à l'exercice financier 2018-19.

Les fonctionnaires ont également fait part au Comité que les 55,7 millions de dollars sous le crédit 5b, contributions, visant à permettre le respect des engagements du gouvernement fédéral envers le *Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires* en vue de contribuer au rétablissement de l'équilibre fiscal tout en améliorant les infrastructures publiques du Canada étaient des fonds déjà engagés qui n'ont pas été dépensés pour diverses raisons. Suite à des questions du Comité, les fonctionnaires ont précisé que sous ce programme, chaque province et territoire bénéficiait d'un montant de 25 millions par année.

Finalement, le Comité a demandé aux fonctionnaires des précisions concernant les fonds inutilisés du Bureau de l'Infrastructure du Canada qui s'élevaient à 1,6 milliard de dollars pour l'exercice financier 2012-13, ce qui représentait 29,5 % de son budget total. Les fonctionnaires ont mentionné que la raison pour laquelle ces fonds sont restés inutilisés s'explique du fait que le Bureau de l'Infrastructure du Canada rembourse ses partenaires au sein des provinces, territoires et municipalités une fois les travaux terminés et que des factures ont été présentées. Cela dit, les fonds sont fournis selon le rythme de construction des infrastructures et le Bureau de l'Infrastructure du Canada dépend des projections de ses partenaires. Le Comité a été informé qu'un horizon de planification de deux ans pour les prévisions budgétaires du Bureau de l'Infrastructure du Canada pourrait aider à diminuer l'ampleur des fonds inutilisés quoique la planification du Bureau de l'Infrastructure du Canada resterait basée sur les projections de ses partenaires.

6. Santé Canada

Les fonctionnaires de Santé Canada ont mentionné au Comité que leur ministère demandait une augmentation nette de 395,7 millions de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*, soit 397,5 millions de dollars en nouveaux fonds moins 1,7 million de dollars en transferts provenant d'autres ministères.

Le Comité a été informé que le budget total de Santé Canada s'élèverait à 3,8 milliards de dollars avec les fonds demandés et que 65 % de ce montant était destiné à couvrir la prestation de services de santé pour les Premières Nations et les Inuits incluant les services de santé non assurés. Les fonctionnaires ont indiqué que le reste, soit 35 % des fonds, était destiné aux autres programmes du ministère, dont la réglementation qui représente des dépenses de près d'un milliard de dollars et qui couvre notamment les médicaments, les dispositifs médicaux, les aliments et leur étiquetage et les pesticides.

La majeure partie des fonds demandés – 285,5 millions de dollars – irait au Fonds pour soutenir les programmes et services de santé offerts aux Premières nations et aux Inuits tel qu'annoncé dans le budget fédéral de 2013. Le Comité s'est fait dire que ce financement viserait à stabiliser, renouveler et élargir les programmes et services de santé destinés aux communautés des Premières Nations et Inuits notamment sur le plan des prestations supplémentaires en santé, des soins infirmiers primaires, des accréditations des organismes de soins de santé et de la cybersanté. Les fonctionnaires ont mentionné que cet investissement incluait les six principaux éléments suivants, présentés par importance selon la taille du financement:

- les services de santé non assurés pour lesquels un financement supplémentaire a été annoncé dans le budget fédéral de 2013 et qui couvre à la fois les personnes ayant le statut d'Indien, peu importe leur résidence;
- la stabilisation et le développement de certains des services de soins infirmiers dans les communautés;
- l'élargissement du nombre de bénéficiaires autochtones des programmes de Santé Canada suite à la création récente de la bande de la Première nation des Mi'kmaq qalipu dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador et de la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens* en donnant suite à la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans [l'affaire McIvor c. Canada](#);
- l'extension du programme de cybersanté à 45 communautés additionnelles;

- le renouvellement et l'élargissement des programmes d'accréditation afin d'inclure 45 centres de santé communautaires des Premières Nations et 18 postes de soins infirmiers additionnels;
- l'extension de 7 à 11 du nombre d'équipes de santé mentale et de bien-être sur le terrain.

Les autres principales demandes de Santé Canada dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014* sont les suivantes :

- 43,9 millions de dollars pour le Fonds en appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé par les Premières Nations pour le transfert à la Régie de la santé des Premières Nations;
- 3,8 millions de dollars pour une initiative horizontale⁵ afin de simplifier la réglementation gouvernementale en matière d'importation et le processus frontalier en matière de commerce;
- 3,2 millions de dollars pour une initiative horizontale⁶ permettant au ministère de renforcer sa capacité à prévenir et à détecter les éclosions de maladies d'origine alimentaire, comme la listériose, et à y réagir;
- 2,0 millions de dollars afin d'établir un réseau de professionnels de la santé mentale axé sur la recherche et le traitement de la dépression et pour la mise sur pied d'un programme de formation médicale sur le syndrome de stress post-traumatique;
- 1,7 million de dollars pour appuyer la mise en œuvre d'un projet de l'Université McMaster intitulé « Équipes pour l'avancée de l'expérience des patients : renforcement de la qualité » ayant pour but d'évaluer l'utilisation

⁵ Les autres ministères et organismes fédéraux impliqués dans cette initiative horizontale sont les Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence de la santé publique du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Ressources naturelles Canada.

⁶ Les autres organismes fédéraux impliqués dans cette initiative horizontale sont l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de la santé publique du Canada.

des équipes de soins de santé dans l'obtention de meilleurs résultats de santé pour les patients.

En qui a trait à l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé par les Premières Nations, le Comité a entendu qu'en date du 1^{er} octobre 2013, le gouvernement fédéral a transféré la conception et l'exécution de ses programmes de santé en Colombie-Britannique incluant le personnel qui travaille au bureau régional de Santé Canada de cette province et le financement s'y rattachant à une nouvelle autorité de santé des Premières Nations. En réponse à une série de questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que cet accord est une intégration des services de santé offerts par la province de la Colombie-Britannique et les Premières Nations. Toutefois, le gouvernement fédéral maintient sa responsabilité de financement et de participation à la gouvernance du modèle de santé. En outre, on a dit au Comité que le montant demandé pour cet accord faisait partie de l'entente de 1,4 milliard de dollars s'échelonnant sur une période de 10 ans, soit jusqu'à l'exercice financier 2022-23.

En réponse à des questions du Comité concernant la façon dont le ministère allait renforcer sa capacité à prévenir et à détecter les éclosions de maladies d'origine alimentaire avec les 3,2 millions de dollars demandés, les fonctionnaires ont expliqué que leur ministère avait un programme d'éducation et de sensibilisation ainsi que des publicités visant à aider les Canadiens et Canadiennes à lire les étiquettes des produits alimentaires. Ils ont par ailleurs informé le Comité que le rôle de Santé Canada est d'établir des politiques et des standards pour encadrer notamment la salubrité des aliments, la diffusion des valeurs nutritionnelles et l'étiquetage des produits alimentaires et de faire des évaluations de santé et des enquêtes sur la salubrité des aliments alors que l'Agence canadienne d'inspections des aliments se charge des inspections alimentaires.

Finalement, le Comité s'est intéressé aux indicateurs de performance du ministère en lien avec ses investissements dans les programmes et services de santé destinés aux communautés des Premières Nations et Inuits. Les fonctionnaires ont indiqué que

malgré les diverses mesures existantes – mécanismes de surveillance et de contrôle des services de santé communautaires, un cadre de mesure du rendement dans le Rapport sur les plans et priorités, une évaluation de ce rendement dans le Rapport ministériel de rendement et des cibles établies visant la réduction du nombre de cas identifiés chez les communautés des Premières Nations et Inuits pour des maladies spécifiques comme la tuberculose et le VIH – du travail restait à faire pour déterminer des indicateurs de performance représentatifs du progrès sur le plan de la santé des bénéficiaires des programmes du ministère. Cependant, le Comité a appris que Santé Canada travaillait de pair avec ses homologues provinciaux, des chercheurs et des académiciens pour déterminer des indicateurs de performance représentatifs des progrès accomplis.

7. Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux a demandé une somme additionnelle de 176,6 millions de dollars. De ce montant, 165,0 millions de dollars constituent une demande d’approbation de nouveaux crédits, 9,4 millions de dollars proviennent de transferts d’autres organisations et nécessitent l’approbation du Parlement et le solde de 2,2 millions de dollars représentent un crédit législatif.

Répondant à une série de questions de sénateurs, les fonctionnaires du ministère ont expliqué au Comité que les fonds demandés seraient notamment utilisés comme suit :

- 38,4 millions de dollars financeraient l’aménagement de trois nouveaux immeubles du gouvernement fédéral à Gatineau. Selon les fonctionnaires, ces immeubles permettront de regrouper certains ministères et ainsi de réduire les coûts liés à la location de locaux pour le gouvernement.
- 37,4 millions de dollars serviraient à financer le Projet de modernisation des services et des systèmes de paye. Les fonds demandés serviraient à assurer la poursuite des travaux prévus de conception et de configurations des systèmes ainsi que la mise en œuvre du nouveau modèle de service.

- 31,5 millions de dollars permettraient de réaliser des travaux d'amélioration d'ouvrages techniques fédéraux comme des barrages et des ponts.
- 25,0 millions de dollars seraient destinés à des locaux à bureaux pour des ministères et organismes fournissant des programmes prioritaires liés, par exemple, à l'agriculture et à la sécurité à la frontière. Les fonctionnaires ont précisé que ces besoins en locaux découlent directement des demandes de financement qui ont été présentées par les ministères et les organismes afin d'offrir de nouveaux programmes ou les renouveler.
- 13,7 millions de dollars pour le réinvestissement des recettes tirées de la vente ou du transfert de biens excédentaires à la valeur du marché survenue entre le 1^{er} décembre 2012 et le 8 juillet 2013. Ce montant serait réinvesti dans les immeubles à bureaux fédéraux afin de les préserver ou de prolonger leur vie utile.

Les fonctionnaires ont poursuivi leur témoignages en expliquant que 3,4 millions de dollars sont demandés afin de réhabiliter et reconstruire le Manège militaire situé sur la Grande Allée à Québec. Le Manège militaire a été endommagé par un incendie en 2008. La somme demandée servirait à amorcer la phase de définition et le développement des plans et spécifications pour la préparation préliminaire du site. Certains sénateurs ont posé une série de questions au sujet de ce financement demandé. Les fonctionnaires ont mentionné au Comité que selon les plans, la reconstruction du Manège coûterait 93,0 millions de dollars et se terminerait en 2016-2017. Le coût de la phase de définition est évalué à 6,8 millions de dollars, la phase d'implantation coûterait 80,5 millions de dollars et un financement à l'interne de 5,7 millions de dollars est disponible.

Des sénateurs ont voulu en apprendre davantage au sujet du réinvestissement des recettes tirées de la vente ou du transfert de biens excédentaires. Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que certaines propriétés appartenant au gouvernement ont été vendues au prix du marché et que l'argent recueilli a ensuite été déposé dans le Fond consolidé du gouvernement. Dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

demande au Parlement d'avoir accès à cet argent afin de le réinvestir dans les édifices gouvernementaux existants.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux a demandé une somme de 2,4 millions de dollars pour la vérification des coûts liés principalement aux contrats du Ministère de la Défense nationale. Des sénateurs ont voulu savoir quels contrats du ministère de la Défense nationale feraient l'objet d'une vérification des coûts. Les fonctionnaires n'étaient pas en mesure de répondre à cette question et se sont engagés à fournir ces renseignements au Comité dans les plus brefs délais.